

AFFAIRE N° 35. - Demande de renouvellement du contrat d'entretien des machines de bureau de la Commune, présentées par la Maison BLANCHE BIRGER.

LE MAIRE donne lecture du rapport,

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 27 juillet dernier, la Maison BLANCHE BIRGER a sollicité le renouvellement du contrat qui avait été passé par elle pour l'entretien des machines de bureau de la Commune de SAINT-DENIS.

Le montant annuel de l'abonnement du 1er juillet 1968 au 1er juillet 1969 pour l'examen, le nettoyage, le réglage et le graissage de 27 machines s'élève à Frs CFA 102 195.

La dépense correspondante sera imputable au chapitre 932 - article 6314 du budget communal 1968.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
A. Buis le 3 Août 1968
Le secrétaire
signé: Kessou*

*Pour copie conforme
Le Directeur des Affaires Financières
signé: Ch. Vergereux*